

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs

de produits manufacturés de jute et de coco admissibles au bénéfice de contingents tarifaires communautaires

2009/13. L'attention des importateurs est appelée sur la publication du règlement (CE) n° 204/2009 (JOUE L 71/2009), modifiant l'annexe III du règlement (CE) de base n° 32/2000 (JOCE n°L 5/2000) relative aux contingents tarifaires pour **les produits manufacturés de jute et de coco**.

Conformément à ses dispositions, la période de validité de ces contingents, ouverts sous les numéros d'ordre 09.0107, 09.0109 et 09.0111, est remplacée par :

« du 1.1.2009 au 31.12.2009 », « du 1.1.2010 au 31.12.2010 » « du 1.1.2011 au 31.12.2011 ».

Le présent règlement est applicable à titre rétroactif à compter du 1^{er} Janvier 2009.